

Admission et accueil à L'Internat

En raison de la capacité d'accueil limitée l'admission à l'internat doit faire l'objet d'une demande spécifique et motivée lors de l'inscription au lycée. L'ensemble des demandes est examiné par une commission qui attribue le bénéfice de l'internat sur critères sociaux, géographiques et pédagogiques. Les demandes sont réexaminées en commission d'une année sur l'autre. Il n'y a pas de tacite reconduction de la qualité d'interne.

Les élèves internes sont accueillis du lundi matin 7h30 au vendredi jusqu'à la fin des cours.

Les locaux de l'Internat

Deux dortoirs au second (garçons) et troisième (filles) étage

Filles : 40 places dans 11 chambres de 2 à 5 élèves

Garçons : 28 places dans 8 chambres de 2 à 4 élèves.

Toutes les chambres sont équipées d'un bloc sanitaire (WC, lavabos, douches). Chaque élève interne dispose d'un bureau et d'une armoire.

L'entretien des dortoirs est assuré quotidiennement, toutefois les élèves sont responsables de la bonne tenue de leur chambre.

Au sein de chaque dortoir, les élèves internes sont encadré(e)s par un(e) Assistant(e) d'Education sous la responsabilité d'un Conseiller Principal d'Education.

Organisation de la vie à l'Internat

Horaires

| | |
|--------------------|---|
| 7h00 | Lever des élèves |
| 7h20-7h 50 | Petit-déjeuner |
| 7h55-17h40 | Journée de cours |
| 18h00 | Montée à l'Internat |
| 18h00-19h00 | Temps libre dans les chambres |
| 19h00 | Dîner |
| 19h30-19h55 | Temps libre dans les locaux communs de l'établissement (foyer, salle de travail, salles de musique, ping-pong, extérieurs...) |
| 20h00 | Montée à l'Internat |
| 20h00-21h15 | Etude surveillée obligatoire dans les chambres |
| 21h15-21h45 | Circulation autorisée et douches |
| 21h45-22h00 | Retour dans les chambres et préparation au coucher, douches terminées |
| 22h00 | Extinction des feux |

- le mercredi après-midi le foyer est réservé aux internes.
- l'accès à la salle de Musique n'est possible que sous conditions et après autorisation.

Régime de sortie

Les élèves internes sont tenus de se conformer scrupuleusement à ces horaires. Ils ne peuvent quitter l'établissement de 18h00 au lendemain 8h00. Toutefois les internes inscrits aux cours du Conservatoire de Musique et de danse du Tarn ou tout autre cours en rapport avec l'enseignement suivi peuvent obtenir une autorisation de sortie ponctuelle ou régulière sur demande écrite de leurs parents. Retour à l'Internat à 20h15 au plus tard.

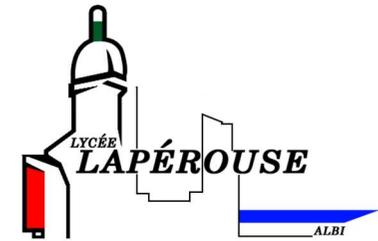
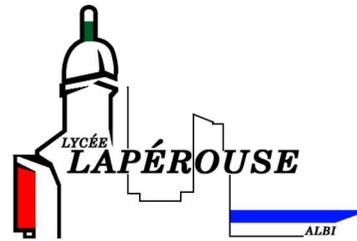
Lorsqu'ils effectuent en soirée des sorties culturelles, généralement à l'initiative de professeurs, les élèves internes doivent obligatoirement être raccompagnés par un adulte.

Accompagnement scolaire

L'Internat est un lieu de travail qui doit permettre la réussite scolaire.

Tarifs

| | |
|------------------------|-----------------|
| - Janvier - Mars : | 500.63 € |
| - Avril - Juillet : | 417.20 € |
| - Septembre - Décembre | 584.07 € |



L'INTERNAT

Pour tous renseignements,
vous pouvez nous contacter :

Lycée Lapérouse
2 Lices Georges Pompidou
81000 ALBI

Tel : 05 63 48 19 00
Courriel : 0810006s@ac-toulouse.fr

Site : <https://laperouse.mon-ent-occitanie.fr/>

